Je Soussigné antoine mignot couvreur demeurant au vilage
d'hamegicourt diocèse de laon, Subdelegation de la fere, Baillage de
Ribemont Certifie que le 18e 8bre 1768, en accommodant un morceau
de bois avec une serpe sur le seuil de notre porte, je me suis emporté tout
a fait le bout du pouce de la main Gauche, qu'étant parti tout de suitte
sans m'appercevoir qu'il etoit tombé, et qu'au milieu du chemin y ajant
regardé, et voyant que le morceau n'y etoit plus, je suis retourné sur mes
pas, que l'ayant retrouvé au même endroit, je l'ai pris et mis dans
ma poche. de la je suis allé chez le sieur Bossu alors chirurgien a Brissy
Lequel ajant vu ma playe, m'a demandé, ou etoit le bout coupé, luy
ajant repondu, qu'il etoit dans ma poche, il l'en tira rempli de miettes
de pain, le lava, me le remit au bout dudit pouce, l'envelopa de linge
et m'enguerit si parfaitement qu'il ne paroit pas que le bout ait été
enlevé, et j'en ay le mouvement aussi libre que des autres doigts.
c'est le temoignage que la justice m'oblige de lui rendre a
hamegicourt ce 3e 9bre 1768. antoine mignot

Je Soussigné prêtre et curé d'hamegicourt certifie a tous qu'il
appartiendra que j'ay vu ce dont il est cy dessus fait mention, et
que la guerison est parfaite. Barbier curé

Nous Soussigné maire, sindic, et habitans d'hamegicourt certifions
l'attestation cy dessus veritable, et avons signé.

antoine Jotré cindic Jean Baptiste Marechal
maire

ARC 42 n° 82

ACADEMIE NATIONALE DE MEDECINE BIBLIOTHEQUE

G.
DE
SOISSONS
DEUX SOLS